

SOCIÉTÉ DE PRODUITS ÉLECTRO-CHIMIQUES ET MÉTALLURGIQUES DES PYRÉNÉES, Arreau (Ariège) (1906-1914)

filiale de la Société des forces motrices et usines de l'Arve
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Arreau_1916-1914.pdf

Joseph BONNET (1861-1918), président

ingénieur E.C.P., docteur en droit.

Président de la Société des forces motrices et usines de l'Arve. Voir encadré :
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Forces_motrices_Arve.pdf

Constitution

Société de Produits électro-chimiques et métallurgiques des Pyrénées
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 24 juillet 1906)

Suivant acte reçu par M^e Bertrand-Taillet, notaire à Paris, le 2 juin 1906, M. Hippolyte Bouchayer, ingénieur des arts et manufactures, demeurant à Paris, avenue de la Grande-Armée, 24 ; M. Armand Lederlin père, industriel, demeurant à Thaon-les-Vosges (Vosges) ; et M. Armand Mauselin, ingénieur, demeurant à Paris, rue Dante, 6, ont établi les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de : Société de Produits électro-chimiques et métallurgiques des Pyrénées.

Elle a pour objet l'exploitation de toute industrie électro-métallurgique, électro-chimique et chimique ; la fabrication, l'achat et la vente de tous produits se rattachant à cette industrie ; la création, l'acquisition de tous établissements pouvant faciliter l'extension et le développement des affaires de la société.

Le siège social est à Paris, 55, boulevard de Sébastopol.

La durée de la société a été fixée à 30 années.

Le fonds social est de 6.000.000 de francs, divisé en 12.000 actions de 500 francs chacune. Sur ces actions, 3.600, entièrement libérées, ont été attribuées à la Société Forces motrices et usines de l'Arve, et à MM. Corbin et Lederlin en représentation de leurs apports, consistant notamment en divers brevets pour la fabrication électrolytique des chlorates et perchlorates et de toutes additions, modifications et perfectionnements qui ont pu y être apportés ou qui pourront y être apportés par la suite. Les 8.400 actions de surplus ont été toutes souscrites et libérées du quart.

Sur les bénéfices nets, il sera prélevé : 5 % pour la réserve légale, et le solde sera réparti comme suit : 10 % au conseil d'administration ; 90 % aux actionnaires. Toutefois, l'assemblée générale pourra décider le prélèvement, sur ces 90 % d'une somme destinée à créer des fonds de prévoyance ou de réserves extraordinaires Ces fonds pourront être employés notamment au rachat volontaire, par la société, d'actions qui seraient mises sur le marché ou à l'amortissement du capital social.

Ont été nommés administrateurs : MM. Hippolyte Bouchayer et Armand Lederlin ¹, sus-nommés ; Charles Girard, demeurant à Paris, 2, rue de la Cité ; Joseph Bonnet, avenue de la Grande-Armée, 16 ; et Paul Corbin, demeurant à Chedde, commune de Passy (Haute Savoie). — *Petites Affiches*, 28 juin 1906.

Société de PRODUITS ÉLECTRO-CHIMIQUES ET MÉTALLURGIQUES DES PYRÉNÉES
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 septembre 1906)

La Société de Produits électrochimiques et métallurgiques des Pyrénées, dont les actions ont été introduites aujourd'hui à la cote du marché en banque, au comptant, a été constituée en juin dernier pour 30 ans, au capital de 6 millions de francs, divisé en 12.000 actions de 500 francs.

Cette société a. pour objet principal la fabrication électrique de l'aluminium, des chlorates et des perchlorates et se propose d'utiliser à cet effet une chute d'eau située dans les Pyrénées, à Vicdessos (Ariège), capable de donner de 12.000 à 20.000 chevaux. La société s'est assurée la jouissance des brevets et procédés d'une des grandes usines de produits électrochimiques et d'aluminium de France, la Société des forces motrices et usines de l'Arve, détentrice des brevets Corbin pour la fabrication des chlorates, perchlorates et de l'aluminium, laquelle s'est engagée à déléguer gratuitement le personnel nécessaire pour mettre en train et surveiller jusqu'à marche parfaite l'application, dans les usines de la nouvelle société, de tous les procédés et brevets dont elle lui apporte la jouissance.

D'après les prévisions des ingénieurs, sur l'énergie totale produite, 2.000 chevaux seront affectés à la fabrication des chlorates et perchlorates et permettront une production de 1.500 tonnes par an ; la Société a conclu, avec la Société de produits chimiques et d'explosifs Bergès, Corbin et Cie, une convention par laquelle elle lui livre toute sa production et l'écoulement de cette fabrication est ainsi assuré.

En ce qui concerne l'aluminium, la société table sur une production de 2.000 tonnes par an et, en se basant sur un prix de vente de 2,50 par kilogramme (contre 4.50 actuellement cotés), les devis laissent une marge de bénéfice brut d'un franc par kilogramme.

.....
Le conseil d'administration est composé de M. Joseph Bonnet, président, et MM. Armand Lederlin, administrateur des Chemins de fer de l'Est, Charles Girard, Paul Corbin, et Hippolyte Bouchayer.

Société de PRODUITS ÉLECTRO-CHIMIQUES ET MÉTALLURGIQUES DES PYRÉNÉES
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 janvier 1907)

La Sociétés de Produits électrochimiques et métallurgiques des Pyrénées a été, récemment, constituée sous les auspices de la Société des Forces motrices de l'Arve pour construire et exploiter une usine hydroélectrique, destinée à la fabrication de l'aluminium, des chlorates et perchlorates. Cette usine est située auprès de Vicdessos (Ariège), à 15 kilo-

.....
prochainement reliée à cette gare par le chemin de fer départemental.

¹ Armand Lederlin (1836-1919), ingénieur ECP, célèbre patron de la Blanchisserie et Teinturerie de Thaon (BTT) dans les Vosges, administrateur de la Cotonnière de Dedovo (Russie) et des Chemins de fer de l'Est, membre du conseil de surveillance de la Banque Renauld, de Nancy.

L'usine utilisera une chute de la rivière de Vicdessos ; elle disposera de 410 mètres de hauteur de chute ainsi que d'un bassin capté de 120 kilomètres carrés. La réserve d'eau sera fournie par trois lacs, représentant un cubage de 13 millions de mètres cubes.

La puissance totale prévue est de 20.000 chevaux, mais au début on n'aménagera qu'une puissance de 12.000 chevaux.

Le coût total des installations a été prévu de 5.550.000 fr. auxquels il faut ajouter 1.350.000 fr pour les frais de constitution, l'imprévu et le fonds de roulement. C'est donc un total de 6.900.000 fr. espèces qu'il a fallu prévoir. Sur le capital actions de 6 millions, il a été attribué 1.800.000 francs à la Société des forces motrices de l'Arve en rémunération de ses apports et 4.200 000 francs ont été souscrits en espèces. Pour faire face au surplus des 2.700.000 francs nécessaires aux installations, il sera créé des obligations.

La société compte fabriquer annuellement 1.500 tonnes de chlorates et perchlorates et 2 000 tonnes d'aluminium. La fabrication des chlorates et perchlorates est réputée devoir laisser un bénéfice de 400 000 francs.

Quant à l'aluminium, le bénéfice est calculé devoir être de 1 franc par kg, pour un prix de vente de 2 fr. 50 (le cours actuel est de 4 fr. 50). Pour 2.000 tonnes, le bénéfice serait de 2 millions. Au total le bénéfice global est estimé 2 400 000 francs.

Il y a lieu d'en déduire 175 000 de charges obligatoires et 625.000 francs de frais généraux. Il resterait net 1.600.000 fr. pour rémunérer le capital. En consacrant 700.000 francs aux réserves et amortissements, il resterait la somme suffisante pour répartir un dividende de 15 %.

La fabrication de l'aluminium absorbera 10.000 chevaux de puissance.

Voici, à titre d'indication, quelles sont les principales usines d'aluminium européennes :

Usines	Sociétés propriétaires	Puissance en chevaux	Production en tonnes
Lend-Gastein (Autriche)	Aluminium Industrie A. G. Menhausen	15.000	2.250
Sarpofos (Norvège)	British Aluminium Co.	10.000	1.500
Calypso	Société d'Alais et Camargue	10.000	1.500
Niagara	Pittsburg Reduction Co.	11.00	1.670
Massena	Pittsburg Reduction Co.	12.000	1.800

Le conseil d'administration de la Société des produits électro-chimiques et métallurgiques des Pyrénées est composé de la façon suivante :

MM. Lederlin, administrateur de la Compagnie de l'Est ;
Girard, directeur du Laboratoire municipal de Paris ;
Bonnet, ingénieur.
Corbin, industriel ;
Bouchayer, ingénieur.

Les travaux ont été activement poussés pendant l'été 1906 et se continuent malgré l'hiver. La situation actuelle des chantiers permet de prévoir que l'usine pourra commencer à fonctionner en mai prochain et qu'elle disposera de toute sa puissance avant la fin de cette année-ci.

(Archives commerciales de la France, 8 mai 1907)

Paris. — Modifications.— Société de PRODUITS ÉLECTRO-CHIMIQUES ET MÉTALLURGIQUES DES PYRÉNÉES, 55, boul. Sébastopol. — Transfert du siège 103, La-Boétie. — 2 janv. 1907. — *Affiches Parisiennes*.

Société de Produits électro-chimiques et métallurgiques des Pyrénées
(*Le Capitaliste*, 6 juin 1907)

Comme on l'a vu par le compte rendu ci-dessus de l'assemblée extraordinaire des Forces motrices et usines de l'Arve, la réunion a approuvé l'acquisition de 1.000 actions au pair de la Société de Produits électro-chimiques et métallurgiques des Pyrénées. Voici quelques renseignements concernant cette dernière affaire qui paraît se présenter dans des conditions très favorables :

Constituée il y a un an, au capital de 6 millions, divisés en 12.000 actions de 500 fr., plus 2.700.000 fr. d'obligations, la Métallurgique des Pyrénées a pour objet, comme les Usines de l'Arve, la fabrication électrique de l'aluminium, des chlorates et perchlorates, suivant les méthodes brevetées par M. P. Corbin, apportées par la société mère qui se charge d'en diriger et d'en surveiller la mise en pratique.

La société dispose d'une chute de 410 mètres d'eau remarquablement pure, dont les aménagements sont prévus pour la production d'une force de 20.000 chevaux. Comme les usines sont établies pour en utiliser 12.000 seulement, on voit qu'il y a une large marge, d'autant plus que les calculs sont basés sur un débit de 1.450 litres et que les jaugeages aux plus basses eaux ont révélé un débit, de 3.000. Ajoutons que les conditions géographiques locales sont ici beaucoup plus favorables qu'à la Société de l'Arve, puisque la force hydraulique supérieure est obtenue avec un débit beaucoup moindre et que, par conséquent, les chances d'arrêt et les aléas d'accidents et de réfection sont diminués d'autant.

Ajoutons que la Société de l'Arve s'est engagée à déléguer gratuitement tout le personnel nécessaire pour mettre en train et surveiller, jusqu'à marche parfaite, l'application dans les usines de la métallurgique de tous les procédés et brevets dont elle a apporté la jouissance et à la bonne marche desquels elle reste largement intéressée, à la fois comme principal client, comme apporteur-fondateur et comme actionnaire de capital.

D'autre part, ces procédés ont fait leurs preuves, comme l'indiquent les résultats obtenus par l'Arve ; donc, la Métallurgique entrera immédiatement dans la période de fabrication rémunératrice, sans passer par cette période d' « école », qui est souvent si coûteuse et d'une longueur si imprévue. L'entreprise a déjà eu l'occasion de bénéficier largement de l'expérience de l'aînée et on en a la preuve dans ce fait que, en huit mois seulement, la nouvelle Société a fait autant de travaux d'installation que la Société de l'Arve en avait fait en quatorze mois, il y a douze ans.

Avant la fin de 1907, les usines seront terminées et entreront en production. On vient de voir que tout concourt à assurer à cette production un rendement maximum ; il est donc indéniable que l'affaire a tous les éléments de réussite et les résultats des Usines de l'Arve indiquent ce que peut représenter cette réussite.

La société mère paraît donc avoir été fort avisée en prenant un nouvel intérêt important dans son entreprise filiale par la prise ferme de 1.000 actions que l'assemblée du 27 mai vient d'approuver.

Rien que les contrats passés pour les chlorates assurent un bénéfice qui vaut actuellement 4 fr. le kg, en comptant sur les 2.000 tonnes vendues 2 fr. 50 le kg seulement, le bénéfice est encore de 1 fr. par kg, soit 2 millions ; c'est en tout un

bénéfice brut de 2.400.000 fr., au bas mot, sur lequel on semble en droit de compter, dès 1908.

Les charges, dont il est facile, grâce à la collaboration de l'Arve, de calculer les chiffres rigoureusement et sans la crainte d'aléas, seront d'environ 800.000 fr., comprenant 175.000 fr. d'intérêt et amortissement en trente ans des obligations, et 625.000 fr. de frais généraux.

Les bénéfices nets ressortiront ainsi à environ 1 million 600.000 fr. qui, tout en permettant d'appliquer 700.000 fr. aux amortissements ou réserves, assureraient encore un dividende de 15 % aux actions. Aux cours actuels, ces dernières constituent donc un placement particulièrement intéressant.

Exposition de Nancy

Société de Produits électro-chimiques & métallurgiques des Pyrénées
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 6 septembre 1909, p. 9)

Cette société ayant terminé depuis peu son usine d'Auzat (Ariège) expose pour la première fois à Nancy les produits de sa fabrication.

Elle y obtient un légitime succès, car elle a fait de son exposition à la fois une manifestation industrielle et une leçon de choses fort intéressante.

Les visiteurs de la région, peu habitués à la houille blanche, qui est presque inconnue dans l'Est, se penchent avec curiosité sur le plan en relief exposé par cette société et qui représente les vallées composant le bassin de force motrice de l'usine d'Auzat à l'échelle de 1/5.000^e et chacun admire tout autour les photographies des travaux hydrauliques nécessités pour la création des chutes, le canal d'amenée en béton armé, etc.

Dans une vitrine sont exposés les différents produits de l'usine.

Tout d'abord, les chlorates de potasse tout-venant en petits cristaux et en aiguilles, les chlorures de potassium, de baryum, d'ammonium, de sodium ; le chlorate de soude, de baryte et le perchlorate d'ammoniaque.

Voici dans les flacons quelques échantillons irisés de carbure de calcium ; car on sait que cette société a entrepris cette fabrication depuis que le brevet Bullier est tombé dans le domaine public ; elle vient même d'adhérer au Syndicat des fabricants de ce produit.

Dès le début, l'usine d'Auzat s'est mise à fabriquer de l'aluminium et l'on peut voir dans cette exposition les échantillons de matières premières : bauxite d'alumine, cryolithe naturelle et artificielle.

Voici maintenant des lingots d'aluminium pur à la marque S. P. E. M. P. à 99,5 % de pureté ; des pièces moulées pour automobiles, de la Société des Alliages Cothias et des Fonderies Maxime Corbin et Cie ; des pièces soudées par les procédés Odam, et divers objets usuels provenant de la maison Japy frères.

Comme on le voit, la Société de produits électro-chimiques et métallurgiques des Pyrénées justifie parfaitement sa raison sociale par la variété de ses fabrications. Nous devons même y ajouter des ferros et, notamment, le ferrosilicium à 25,50 et 75 %.

C'est évidemment, en l'état actuel de l'industrie électrochimique, la seule méthode qui doit permettre à une usine puissante et bien outillée de traverser sans crainte la crise toute momentanée qui affecte cette industrie.

19 décembre 1911

Co-fondateur de l'Aluminium français
avec
la Société électro-métallurgique française de Froges,
la Compagnie des produits chimiques d'Alais,
la Société des produits électro-chimiques et métallurgiques des Pyrénées
la Société d'électro-chimie et
les Forces motrices et usines de l'Arve.

Société de Produits électro-chimiques et métallurgiques des Pyrénées
(*Annuaire des valeurs inscrites à la cote du Syndicat des banquiers
en valeurs au comptant près la Bourse de Paris, 1913, p. 948-949*)
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Cote_banquiers_1913-adm.pdf

J[oseph] Bonnet, pdt ; A[rmand] Lederlin, v.-pdt ; Ch. Girard, P[aul] Corbin,
H[ippolyte] Bouchayer, G[eorges] Bergès, Ch. Renauld², R[aymond] Corbin³.
Comm. : P. Lacroix, F. Lachasse, C. Fisson.

Produits chimiques d'Alais et de la Camargue
(*Le Rentier*, 7 janvier 1914)

Les assemblées extraordinaires censitaire et universelle des actionnaires, tenues le 28 mars, ont approuvé le traité d'absorption de la Société de Produits électro-chimiques et métallurgiques des Pyrénées, et nommé MM. Auguste Kaeuffer et Gabriel Arnou commissaires-vérificateurs chargés de faire un rapport à une seconde assemblée générale sur la valeur des apports effectués par cette dernière société et sur les attributions, prix et avantages stipulés en représentation.

1914 : absorption par les Produits chimiques d'Alais et de Camargue (Péchiney).

² Charles Renauld : patron de la banque nancéenne éponyme. Décédé en septembre 1916. Ses successeurs seront moins heureux que lui et la maison fera faillite en 1933.

³ Raymond Corbin, d'Eybens : associé de Corbin & Cie, administrateur de la Société universelle d'explosifs et de produits chimiques.